

ORGANISMES CONVENTIONNÉS EN PRÉVENTION DES TMS

Les partenaires conventionnés par la Carsat sont qualifiés en ergonomie et formés en prévention des risques professionnels. Ils s'engagent, dans le respect des valeurs et des méthodologies définies par l'assurance maladie - risques professionnels à accompagner les entreprises dans leur projet de prévention des TMS.

APPROCHE GLOBALE DES TMS

La prévention des TMS suppose une connaissance fine des situations de travail qui les génèrent. Les TMS résultent principalement d'une combinaison de plusieurs facteurs de risques. On peut citer 3 grands types de facteurs de risque :

- Les facteurs biomécaniques tels que la répétitivité des gestes, les efforts excessifs, les postures, les angles articulaires extrêmes. L'exposition au froid ou aux vibrations constituent un facteur aggravant,
- les facteurs organisationnels, liés à l'organisation et à l'environnement de travail (possibilité de contrôle, clarté de la tâche, relations interpersonnelles...),
- les facteurs psychosociaux: la façon dont le travail est perçu par les salariés, tels l'insatisfaction au regard d'un travail monotone, la tension engendrée par la pression du temps, le manque de reconnaissance, le vécu de relations sociales dégradées ou l'insécurité de l'emploi.

Le caractère multifactoriel des TMS justifie une prise en compte globale des situations de travail, incluant l'ensemble des facteurs de risque connus et de leurs déterminants

Leur intervention en prévention des TMS comprend plusieurs étapes pour contribuer à la mise en œuvre d'une démarche santé & sécurité au travail :



1 – LANCEMENT DE LA DEMARCHE

A travers un premier recueil d'informations, cette étape permet de préciser le projet d'action de l'entreprise, de rencontrer les acteurs clés et de lancer la démarche.



2 - PHASE D'ANALYSE

Phase de recueil de données avec consultation des principaux acteurs concernés : les salariés, le médecin du travail, les représentants du personnel, les préventeurs, le DRH ...) afin d'identifier les facteurs de TMS et d'analyser les conditions d'exposition des salariés aux risques.



3 - PHASE DE RESTITUTION

Restitution auprès des différents acteurs (direction, IRP, salariés...), négociation pour construire un plan d'actions, son déroulement, ses acteurs ...



4 - PHASE D'ACTION

Phase de construction du plan d'actions, proposer des leviers d'actions, conduire le projet et faciliter la mise en œuvre de ces actions.



5 - PHASE DE SUIVI

Phase de suivi, de bilan et d'évaluation des actions, et communication sur les résultats de l'action.

Contactez directement les intervenants conventionnés de la liste ci-après.



formation.prevention@carsat-bfc.fr

ORGANISMES CONVENTIONNÉS

EN PRÉVENTION DES TMS

Intervenants conventionnés pour la mise en œuvre d'une démarche de prévention des TMS			
ASTEC IAA	Catherine DAMETTO	95 route de Savigny 21200 BEAUNE	07 83 65 81 26 astec.iaa@free.fr
CAROLINE DAVID CONSULTANTS	Caroline DAVID	26 rue Notre Dame 21240 TALANT	03 80 57 58 76 contact@carolinedavidconsultants.fr
ACTESUR APB	Patrick SOLDAN	4 G Chemin de Palente 25000 BESANÇON	03 81 40 15 15 contact@actesur.fr
ACTIS Ergonomie & Performances	Michel BENOIT	15 Rue Kosma 25000 BESANÇON	03 81 85 09 25 michel.benoit@actis-conseil.com
JMD ERGOPREV	Jean-Marc DELGERY	4, rue du monument 25220 THISE	06 59 91 58 26 jmd.ergoprev@outlook.fr
Groupe FORCES (Besançon - Pontarlier - Dole - Vesoul - Macon)	Jean-Marc DELGERY	83 Rue André DERAÏN ZAC Grand Sud 71000 MACON	03 85 37 16 97 secretariat@groupeforces.fr
ACTESUR	Patrick SOLDAN	ZAC des Tourelles 90120 MORVILLARS	03 84 56 16 23 contact@actesur.fr

Mise à jour le 09/06/2026